

Séance de relevée, lundi 1er juillet 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4	Divers	Communications		
2023-CE-195	Décret	Décret concernant la validité de l'initiative législative cantonale "Pour un salaire minimum"	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2023-GC-293	Motion	Pour plus de transparence dans le mix énergétique des réseaux de fourniture d'énergie	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Francine Defferrard Christian Clément <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2023-GC-243	Motion	Pour des réseaux de soins coordonnés à Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Armand Jaquier Simon Zurich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-246	Motion	Interdire les mesures de conversion dans le canton de Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Christel Berset Brice Repond <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-198	Motion	Loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Benoît Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2022-GC-203	Motion	Réduction de primes maladie et situation précaire : une situation inacceptable	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Liliane Galley Savio Michellod <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-DSAS-108	Rapport	Double facturation aux assurances-maladie : prévoir des outils de contrôle dans l'intérêt des assurés (Rapport sur postulat 2022-GC-118)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2024-GC-26	Rapport d'activité	Commission des finances et de gestion du Grand Conseil (2023)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard
		Prise de congé de Mme la Députée Paola Ghielmini Krayenbühl		

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-41	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 18 h 30.

Présence de 97 députés; absents: 13.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Ralph Alexander Schmid, Nadia Savary, François Genoud, Alexandre Berset, Jacques Morand, Nicolas Bürgisser, Pascal Lauber, Sébastien Dorthe, Catherine Beaud, Armand Jaquier, Pierre Mauron, Nicolas Galley et Daniel Bürdel.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella, Romain Collaud, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-4 Communications

Président du Grand Conseil. Ich danke Ihnen allen fürs Verständnis vom letzten Freitag. Das Informatiksystem wurde geprüft und wieder hochgefahren, sodass wir heute weitermachen können. Ich danke in diesem Sinne unserem IT-Spezialisten Herrn Christophe Dupasquier für seine Arbeit.

Ich bitte Sie, im Anschluss an die Sitzung alle Ihre Sachen mitzunehmen und die Schubladen zu leeren.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Décret 2023-CE-195 Décret concernant la validité de l'initiative législative cantonale "Pour un salaire minimum"

Rapporteur-e:	Rey Benoît (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	23.04.2024 (BGC juin 2024, p. 2482)
Préavis de la commission:	04.06.2024 (BGC juin 2024, p. 2493)

Entrée en matière

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Notre commission a siégé en visioconférence le mardi 4 juin 2024 durant un peu plus de 23 minutes sur ce décret concernant la validité de l'initiative législative cantonale "Pour un salaire minimum". Il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur la validité de l'initiative législative et non pas de discuter sur le fond du sujet.

Cette initiative a formellement abouti au terme de la procédure applicable en matière d'initiatives législatives. La Chancellerie d'Etat a dénombré officiellement 7'040 signatures valables en date du 2 février 2024. Comme il s'agit d'une initiative législative entièrement rédigée, le texte propose la création de nouveaux articles dans la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) dans le but d'introduire un salaire minimum, ceci afin de combattre une certaine forme de pauvreté, notamment concernant les "working poors".

Le Grand Conseil a déjà discuté de cette problématique en 2019 suite au dépôt d'une motion. Même si la motion avait été refusée, le Conseil d'Etat s'était néanmoins engagé à suivre avec attention le prochain rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton, qui est en constante évolution.

Le Conseil d'Etat propose de valider cette initiative. Elle répond à l'exigence d'unité de la matière imposée par l'article 117 al. 1 bis et par l'article 123 LEDP. Elle est formulée en termes généraux et ne mélange pas les niveaux de la Constitution et de la loi. La proposition formulée est conforme au droit supérieur et à la Constitution. Elle concerne un objet susceptible d'être exécuté.

Il s'agit d'une étape de validation formelle. Si elle est acceptée, le Conseil d'Etat devra lui soumettre sa position à ce sujet. C'est à ce moment-là que le Grand Conseil pourra discuter du fond de l'initiative. Le Conseil d'Etat décidera s'il désire se rallier à cette initiative ou non. Ensuite, au niveau du Grand Conseil, nous déciderons s'il n'y a pas de ralliement ou si nous faisons un contre-projet. La votation aura lieu dans le délai d'un an dès aujourd'hui. Si un contre-projet est élaboré, la votation aura lieu dans un délai de 180 jours dès son adoption par le Grand Conseil. Le représentant du Gouvernement confirme l'intégralité de ces propos.

Au vote final, la commission a adopté ce projet de décret dans son ensemble, sans modification, par 11 voix contre 0 sans abstention et vous propose d'agir ainsi.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Den ausführlichen Darlegungen des Präsidenten der parlamentarischen Kommission habe ich nichts anzufügen.

Il s'agit en effet, cela a été dit, d'une étape purement formelle qui ne tient pas compte du fond, sur lequel le Grand Conseil aura à se prononcer ultérieurement sur proposition du Conseil d'Etat.

Und ich benutze die Gelegenheit, allen Kommissionsmitgliedern für den konstruktiven Austausch zu danken.

Je vous invite donc à accepter le décret tel que proposé.

Stöckli Markus (VEA/GB, SE). Ich habe keine direkte Interessenbindung mit dem vorliegenden Thema. Ich spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis und halte mich kurz.

Die kantonale Gesetzesinitiative für einen Mindestlohn entspricht den Kriterien. Sie verstösst nicht gegen übergeordnetes Recht, ist durchführbar und wahrt die Einheit von Form und Materie.

Die Fraktion Grünes Bündnis stimmt dem Dekretsentwurf einstimmig zu und rüstet sich für die inhaltliche Debatte.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a pris connaissance de ce décret, dont la validité a été constatée. Dès lors, notre groupe acceptera à l'unanimité ce décret.

Remy-Ruffieux Annick (Le Centre/Die Mitte, GR). Je prends la parole au nom du groupe Le Centre. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet, si ce n'est que j'étais également dans la commission et que je suis un employeur qui s'occupe des ressources humaines de son entreprise. Le groupe Le Centre validera bien entendu cette initiative étant donné qu'elle répond absolument aux normes en vigueur.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt : en tant qu'ancienne présidente du Parti socialiste fribourgeois, j'ai participé aux travaux d'élaboration de cette initiative.

Nous avons parlé la semaine dernière de la loi sur l'aide sociale. Contrairement à ce que pensent certains dans cette salle, les bénéficiaires de l'aide sociale ne sont pas des profiteurs. Il y a en réalité un tiers des bénéficiaires qui sont des personnes qui travaillent mais qui n'arrivent pas à terminer leurs fins de mois. On les appelle plus communément "*working poors*". Avec cette initiative "Pour un salaire minimum", il est proposé d'introduire un salaire minimum, ceci afin de combattre une certaine forme de pauvreté, notamment justement pour les "*working poors*". Par ailleurs, d'autres cantons, particulièrement en Suisse romande, ont déjà adopté un salaire minimum qui a fait ses preuves.

A la lecture du message et du texte de l'initiative, il ressort que l'initiative a abouti avec le nombre de signatures suffisant (plus de 7'000). Par ailleurs, l'initiative respecte l'unité de la forme, de la matière et de rang et aucun élément ne permet en outre de retenir que la proposition formulée soit contraire au droit supérieur ou à la Constitution fribourgeoise. Enfin, elle peut être exécutée.

Sur ces considérations, le groupe socialiste entre en matière sur le décret sur la validité de l'initiative et l'adoptera tel que proposé.

Schneuwly Achim (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich war Kommissionsmitglied für dieses Dekret. Ich äussere mich im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Bei diesem Dekret geht es um die Gültigerklärung der kantonalen Gesetzesinitiative. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei stimmt dem vorliegenden Dekret einstimmig zu.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ich habe dem nichts zuzufügen. Ich stelle fest, dass alle hier vertretenen Gruppen vorschlagen, auf dieses Dekret einzutreten.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je remercie tous les groupes pour leur validation de cette initiative et n'ai rien de plus à ajouter. Nous pouvons passer à la lecture des articles.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret concernant la validité de l'initiative législative cantonale "Pour un salaire minimum"

Art. 1

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). J'aimerais juste avoir une précision concernant l'alinéa 2. Si je le lis tel quel, "L'initiative sera soumise à votation populaire dans le délai d'une année dès l'adoption du présent décret [...]". Vous nous avez confirmé, tant M. le Président de la commission que M. le Représentant du Gouvernement, que le Grand Conseil devra de toute façon se prononcer sur le texte que proposera le Conseil d'Etat sauf si le Grand Conseil décide d'élaborer un contre-projet. Quand ce contre-projet, après la première présentation du projet, pourrait-il être introduit ?

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Wie gesagt: Wenn diese Validierung vonstatten geht, werde ich zum Staatsrat zurückgehen und der wird sich dann entscheiden, ob er vorschlägt, diese Initiative anzunehmen oder nicht. Gegebenenfalls wäre es theoretisch auch denkbar, dass der Staatsrat dem Grossen Rat einen Gegenentwurf vorschlägt, und dann würde es hier im Grossen Rat zur Debatte kommen. Theoretisch ist es auch möglich, dass die Kommission ihrerseits einen Gegenvorschlag auf die Beine stellt.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétréy Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie

(GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 89.*

Motion 2023-GC-293

Pour plus de transparence dans le mix énergétique des réseaux de fourniture d'énergie

Auteur-s:	Defferrard Francine (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>) Clément Christian (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	24.11.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. 4105</i>)
Développement:	24.11.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. 4105</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	28.05.2024 (<i>BGC juin 2024, p. 2800</i>)

Prise en considération

Defferrard Francine (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Mon lien d'intérêt : je suis conseillère communale à Villars-sur-Glâne.

Peu nombreux sont les réseaux de fourniture d'énergie à publier les données du mix énergétique. Dans la pratique, c'est le Service de l'énergie qui s'assure que la part en énergie renouvelable des chauffages à distance soit respectée. Le détail de la composition de l'énergie livrée est ainsi déjà établi et communiqué sur demande au canton. La publication des chiffres ne nécessitera donc pas un travail conséquent.

A l'instar de ce qui se fait en matière d'électricité en vertu du droit fédéral, je vous invite à bien vouloir accepter d'intégrer dans notre législation cantonale l'obligation pour tous les gestionnaires de réseaux de fourniture d'énergie de publier annuellement les données de leur mix énergétique utilisé dans chaque partie de réseaux indépendants.

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Mes liens d'intérêts : je suis syndic et président de l'unité de gestion Jogne-Javroz qui fournit l'entier du bois nécessaire à un chauffage à distance à Val-de-Charmey.

Le 24 novembre 2023, les député-e-s Francine Defferrard et Christian Clément ont déposé une motion auprès du Conseil d'Etat pour modifier la loi cantonale. Leur idée est que les réseaux de distribution de chaleur publient chaque année des informations sur le mix énergétique utilisé, en particulier ceux qui reçoivent des subventions publiques, tout en rappelant que la législation actuelle permet déjà aux communes d'exiger le raccordement à des réseaux de chauffage à distance (CAD), qui doivent utiliser majoritairement des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur représentant au moins 75% de leur approvisionnement. Cette obligation s'applique aussi aux chauffages à distance subventionnés ou alimentant des bâtiments, comme les bâtiments publics, les nouvelles constructions et ceux nécessitant un renouvellement de leur système de chauffage.

Actuellement, la publication du mix énergétique est volontaire et peu répandue. Et c'est vrai que pour l'électricité, la loi fédérale impose déjà la transparence. Nous pouvons donc admettre que les consommateurs de chaleur disposent également de ces informations.

D'un point de vue un peu plus personnel, et bien que les lois soient importantes, est-il vraiment nécessaire de tout inscrire dans la loi et de gentiment en perdre son bon sens ? Il y a une logique, j'imagine, pour les personnes qui se raccordent à un chauffage à distance à bois par exemple, qu'ils vont se chauffer avec une énergie renouvelable sans que cela soit forcément inscrit quelque part dans une loi.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette motion et vous invite à en faire de même, jugeant qu'inscrire cette exigence de transparence dans la loi améliorerait la connaissance et la confiance des consommateurs concernant

l'énergie fournie. En l'absence d'une réglementation fédérale dans ce domaine pour les réseaux de chaleur, une telle mesure au niveau cantonal peut être envisagée.

Raetzo Tina (*VEA/GB, BR*). Le groupe VERT·E·S et alli·e·s va soutenir à l'unanimité cette motion.

D'abord, nous avons voté une loi sur le climat l'année dernière dans ce Grand Conseil. Cette loi a fixé des objectifs pour l'Etat et les communes, qui doivent atteindre une réduction de 50% des émissions directes dans le canton d'ici 2030 - et le chauffage fait bel et bien partie des émissions directes - et zéro émission nette d'ici 2050. Ainsi, il y a des objectifs sur le chauffage et son impact doit être drastiquement diminué.

Avant de prendre des mesures de réduction, il est en général nécessaire de cibler là où il faut agir, et c'est pourquoi les entreprises et les institutions ont de plus en plus recours à ce qu'on appelle le bilan carbone, qui est une méthode reconnue. Pour un tel exercice, on a besoin d'énormément de données, et notamment le mix électrique et le mix du chauffage. Si ces données ne sont pas disponibles, on doit utiliser des hypothèses, parfois des moyennes, qui sont ainsi moins précises et qui ne reflètent pas la réalité. Par exemple, quand on a analysé le bilan carbone de l'Etat de Fribourg, les émissions liées aux chauffages n'étaient pas toujours certaines et les données étaient peu fiables car il y avait effectivement un manque de données. On pense donc que le mix énergétique d'un réseau, en plus imposé à la population, devrait être à disposition de cette dernière de manière transparente.

Et finalement, le fait de devoir rendre ce chiffre transparent pourrait pousser les acteurs tiers à augmenter la part d'énergie renouvelable dans le mix, ce qui va dans la bonne direction.

Pour toutes ces raisons, nous allons soutenir cette motion à l'unanimité.

Kaltenrieder André (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*).

Mes liens d'intérêts : je travaille dans le secteur de l'énergie et m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Vert-Libéraux.

Die Motion fordert Transparenz im Energiemix von Wärmenetzen, besonders bei solchen, die öffentliche Gelder erhalten oder die in Gebieten mit Anschlusszwang gebaut werden. Jährliche Daten über den Energiemix sollen veröffentlicht werden, um Verbraucher über die Herkunft und den Anteil erneuerbarer Energien zu informieren.

Derzeit erfolgt die Veröffentlichung der Energiemix-Daten auf freiwilliger Basis. Die Motion fordert eine gesetzliche Pflicht zur Offenlegung, damit Betreiber von öffentlich geförderten oder in Zwangsgebieten tätigen Wärmenetzen detaillierte Informationen über den Energiemix bereitstellen. Diese Daten sollen über Jahresberichte, Online-Datenbanken und Transparenzportale zugänglich gemacht werden.

Transparenz ist wichtig, um Verbraucher über die Energiequellen ihrer Wärme zu informieren. Regelmäßige Berichterstattung durch Wärmenetzbetreiber zu Energiemix, Effizienzmaßnahmen und CO₂-Reduktionen ist entscheidend für das Vertrauen der Öffentlichkeit.

In diesem Sinne unterstützt die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion einstimmig den Antrag des Staatsrats, die vorliegende Motion anzunehmen.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce sujet et je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Je ne sais pas si c'est par tradition ou par réflexe pavlovien que l'on a tendance à se méfier d'une motion qui vient du camp bourgeois, mais l'honnêteté intellectuelle m'impose de reconnaître qu'il s'agit d'une bonne idée.

La transparence est la prémisse de la confiance. Les gens sont par définition exigeants envers leurs autorités, et c'est essentiel qu'ils aient confiance envers ces autorités, particulièrement dans le domaine de l'énergie, spécialement s'ils sont contraints d'être raccordés à un réseau de chauffage à distance. Les communes et l'Etat doivent se montrer exemplaires en publiant de manière transparente, avec un message simple. Elles n'ont rien à cacher, tout peut être simplement publié de manière transparente.

La transparence est une vertu, la transparence est un vecteur de confiance, la transparence est une responsabilité des autorités publiques, raison pour laquelle le groupe socialiste, qui sait reconnaître les bonnes idées du camp bourgeois quand il y en a, soutiendra cette motion.

Pauchard Marc (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Porte-parole du groupe Le Centre, je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce dossier, d'autant plus qu'aucun chauffage à distance n'est prévu ou même envisagé dans mon village.

Dans notre canton, plusieurs agglomérations ont mis en place un chauffage à distance (CAD). Ces réseaux sont gérés par les communes mais peuvent être sous-traités à des exploitants tiers. Aujourd'hui, si un consommateur volontaire, ou obligé par un règlement communal, se raccorde à un CAD, il suppose que l'énergie délivrée vient de la centrale de chauffe proche de chez lui. En cas de mixité de production, utilisant le bois, le solaire, le biogaz ou même à l'avenir la géothermie profonde,

il est justifié qu'il connaisse la provenance de l'énergie consommée. Les prestataires donnent souvent des objectifs de consommation, mais aucune obligation de donner le détail de la provenance.

A l'heure du *full data*, la présente motion demande une transparence sur la provenance énergétique. Elle est connue par les fournisseurs, car transmise aux services de l'Etat, mais pas publiée aux consommateurs. Si aujourd'hui on connaît la source de l'énergie consommée, rien ne nous garantit qu'à l'avenir de nouvelles sources d'énergie soient utilisées, d'où la raison de cette motion.

Notre groupe est conscient de la surcharge administrative qu'une telle demande apporterait, mais à l'heure de la digitalisation, il est aisé d'automatiser ce partage d'informations en toute transparence. Une recommandation tout de même aux fournisseurs d'énergie : que la clarté des factures soit de mise.

Au vu de ce qui précède, le groupe Le Centre, à l'unanimité, va accepter cette motion et vous incite à en faire de même.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je remercie tout d'abord nos collègues socialistes de reconnaître les bonnes idées. Notre proposition n'étant pas vraiment combattue, je ne vais pas m'étaler et vous remercie d'avance de l'accepter.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ich werde mich kurz halten. Man könnte meinen, dass eine transparente Information über die Art der Wärme, die in das Fernwärmenetz eingespeist wird, selbstverständlich sei. Das ist, wie wir gehört haben, nicht immer der Fall.

En ce qui concerne la fourniture d'électricité, le principe a été réglé depuis de nombreuses années par une disposition de la législation fédérale. Par contre, il n'existe donc à ce jour aucune disposition, tant au niveau fédéral que cantonal, s'agissant de la fourniture de chaleur.

Und deshalb würde, man darf das sagen, die Umsetzung der vorliegenden Motion es erlauben, eine Gesetzeslücke zu schliessen. Dadurch könnten die Verbraucherinnen und Verbraucher transparenter informiert werden, mit welchen Energiequellen die Fernwärmenetze des Kantons betrieben werden.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter la présente motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 95 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la motion:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robotel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schnewly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/

PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 95.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2023-GC-243

Pour des réseaux de soins coordonnés à Fribourg

Auteur-s:	Jaquier Armand (PS/SP, GL) Zurich Simon (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	12.10.2023 (BGC octobre 2023, p. 4071)
Développement:	12.10.2023 (BGC octobre 2023, p. 4071)
Réponse du Conseil d'Etat:	16.04.2024 (BGC juin 2024, p. 2786)

Prise en considération

Zurich Simon (PS/SP, FV). Mon lien d'intérêt : je suis vice-président de la Fédération suisse des patients, section romande.

9 millions de francs. Grâce à cette motion, ce sont 9 millions de francs que vous pourrez faire économiser au système de santé fribourgeois et améliorer sa qualité. Cette motion part du double constat suivant :

- > Le premier constat, c'est qu'il existe aujourd'hui dans notre canton deux types de réseaux de soins. Le premier, c'est le réseau hospitalier, et le deuxième, c'est le réseau de soins à domicile. En revanche, il n'y a aujourd'hui pas de réseau qui intègre de manière systématique et coordonnée les cabinets médicaux ou qui renforce la collaboration entre l'hôpital, les réseaux de soins à domicile et les cabinets médicaux.
- > Le deuxième constat, c'est que la prise en charge des patients, en particulier des patientes et des patients chroniques, est aujourd'hui fragmentée. Qu'est-ce que cela signifie ? Laissez-moi vous donner un exemple concret : une personne qui souffre d'une maladie chronique, par exemple gastroentérologique, voit entre un et trois gastroentérologues, un physiothérapeute, un médecin généraliste, un endocrinologue, peut-être encore un radiologue et un rhumatologue, des infirmières à domicile, etc., etc. Tous ces prestataires interviennent autour de cette personne, sans que, forcément, l'échange des informations soit garanti et sans que, non plus, les examens médicaux soient coordonnés entre eux, ce qui occasionne très régulièrement une surcharge d'examen médicaux inutiles.

Il nous paraît donc essentiel, pour faire baisser les coûts et augmenter la qualité, d'introduire des réseaux de soins coordonnés dans notre canton, et il y a différentes manières de le faire. Nous pourrions imaginer, par exemple, de construire sur les réseaux existants, qu'il s'agisse de l'hôpital fribourgeois (HFR) ou des réseaux de soins à domicile. Une autre possibilité serait, par exemple, de prévoir des incitations pour les médecins installés en cabinets pour créer et mettre en place ces réseaux de soins coordonnés.

Notre motion est formulée délibérément de manière vague, afin que nous puissions discuter. Nous sommes ouverts à la discussion et aussi aux propositions du Conseil d'Etat, évidemment, pour discuter de la manière de mettre en place ces réseaux de soins, de manière à ce que cela corresponde au mieux au système de santé fribourgeois.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indique à juste titre que le Conseil fédéral proposait déjà cette mesure dans le cadre du deuxième paquet de mesures de maîtrise des coûts de la santé. Mais ce que le Conseil d'Etat omet de dire, et c'est d'ailleurs à cette occasion que le Conseil fédéral a estimé à 9 millions de francs le potentiel d'économies pour le canton de Fribourg, c'est que dans l'intervalle, le Conseil national a malheureusement coulé cette mesure sous l'influence de certains lobbies à Berne. Pourtant, lors du débat, le rapporteur de la commission, un conseiller national du groupe Libéral-Radical, avait mentionné expressément le manque actuel de coordination comme un facteur d'augmentation des coûts de la santé. Et le représentant du Centre avait invité ses collègues à rejeter cette mesure, en disant qu'il fallait soutenir les efforts qui étaient aujourd'hui mis en place dans les cantons.

Nous avons donc l'occasion ici, chères et chers collègues, après le refus du Conseil national, de prévoir des réseaux de soins coordonnés fribourgeois pour réaliser ce potentiel d'économies de 9 millions de francs. Et je vous invite, chères et chers collègues, à soutenir aussi les bonnes idées quand elles viennent de la gauche dans le but de permettre ces économies de 9 millions de francs. Je vous en remercie.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

La motion déposée par les collègues Zurich et Jaquier invite le Conseil d'Etat à créer un système de soins coordonnés permettant de répondre de manière efficiente aux multiples actes médicaux requis pour le traitement des maladies chroniques.

A l'heure de l'augmentation des coûts de la santé et de la difficulté à réguler ce domaine où chaque acteur du système agit sans toujours identifier son effet sur les autres, cette proposition, visant à une meilleure coordination de l'ensemble des prestations de soins, semble tomber sous le coup du bon sens.

Le Conseil d'Etat reconnaît d'ailleurs, dans sa réponse, l'importance primordiale des soins coordonnés, qui constituent, comme l'a dit mon collègue, une mesure du programme de maîtrise des coûts de la stratégie Santé2030 du Conseil fédéral. Le dossier électronique du patient devrait également permettre une amélioration dans ce sens. La question est de savoir quand, car les coûts continuent d'augmenter et les avancées sur ce dossier sont plutôt lentes.

Dans l'intervalle, le canton a tout le loisir de proposer des améliorations sans attendre qu'elles viennent d'en haut, et c'est ce que demandent les motionnaires. Alors certes, il manque une définition claire sur le caractère intermédiaire, l'organisation, le fonctionnement et la rémunération des prestataires d'un tel réseau de soins. Mais, le Conseil d'Etat n'est pas démuni pour agir, puisqu'il dispose d'un guide sur les soins intégrés, établi en 2019 par la Conférence des directrices et directeurs de la santé.

Et si l'on veut être tatillon, on observe que le Conseil d'Etat n'est pas plus explicite dans sa réponse pour démontrer comment sont réalisés actuellement les efforts de coordination des partenaires, ni de quelle manière il entend les renforcer et encourager les pratiques interprofessionnelles et interinstitutionnelles. Selon les bases cantonales qu'il met en avant, il semble que tout soit là pour mieux coordonner en théorie, mais que la mise en pratique est à la peine.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s est donc convaincu de la nécessité de développer dès que possible une meilleure coordination des soins. Afin de rendre le dossier plus concret, nous serions d'avis de commencer par la mise en réseau des prestataires de soins autour des maladies chroniques dont la prévalence est la plus forte dans le canton et pour lesquelles la coordination est cruciale pour soulager le patient et son entourage.

La santé, et notamment la coordination des prestataires, est de la compétence des cantons. Alors pourquoi vouloir attendre l'action de la Confédération et la révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) pour agir ?

Vous l'aurez compris, le groupe VERT·E·S et allié·e·s reste sur sa faim pour ce qui est de la réponse du Conseil d'Etat, et vous invite à accepter la motion, afin de rendre la base légale plus incitative et ne pas repousser ces améliorations aux calendes grecques.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je suis un peu dubitatif devant la proposition de mon collègue Zurich, que je respecte beaucoup. Je crois qu'on a fait d'énormes erreurs, par le passé, dans le domaine de la santé, notamment lors de la création de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Mesdames et Messieurs, 90% des généralistes pourraient gérer les problèmes de santé chronique. Mais qu'est-ce qui se passe ? On n'a plus de généralistes. Et pourquoi n'a-t-on plus de généralistes ? Parce qu'à un moment donné, on a mis en place des législations qui permettaient de garder beaucoup de médecins à l'hôpital, et voilà, on n'a plus de gens sur le terrain.

Ceci dit, je dirais que, face à l'exemple que vous m'avez donné, M. Zurich, je n'arrive pas à comprendre. En effet, la plupart des médecins font leur travail comme il faut. Quelqu'un qui a un problème gastroentérologique ne va pas aller chez 36'000 gastroentérologues. S'il y a un médecin qui est là, il va s'en occuper comme il faut.

Il existe déjà des réseaux de soins coordonnés dans le canton, à l'image du réseau intégré de soins de Raetzo et Schaller, qui fonctionne vraiment comme ceci. On a une base où on se donne directement des directives sur ce qu'on va faire avec tel ou tel patient et telle ou telle pathologie. Cela existe.

Maintenant, dans le canton de Fribourg, on a aussi un autre projet : c'est la mise en œuvre du contre-projet à l'initiative H24. C'est également un projet où on doit mettre en place un réseau. J'ai donc un peu de peine avec cette "nébuleuse" où on ne sait pas exactement quel est ce milieu intermédiaire.

Je sais aussi que la législation fédérale a mis de tout temps le médecin au centre du dispositif, même si celui qui cause les coûts, c'est le patient, il ne faut pas l'oublier. C'est le patient qui est au centre. Et si un patient ne veut pas aller dans un réseau, ce qui arrive souvent, c'est son choix aussi. Mais il existe aussi différentes prestations, ce sont les médecins. Et je le répète, toute la législation LAMal est actuellement faite autour du médecin. Je suis désolé.

Moi, finalement, j'aimerais bien que les infirmières puissent assumer la partie des soins. J'aimerais que chacun ait son domaine d'activité. Depuis des années, je me dis que j'aimerais bien avoir une infirmière qui s'occupe de mes patients lorsqu'ils sont à domicile. Je sais qu'il existe dans le canton déjà beaucoup de choses. Mais ça, ça n'existe pas. Au niveau

des homes par exemple, il y a la psychiatrie de liaison, il y a les réseaux de médecins qui sont responsables des homes, etc. Il y a beaucoup de choses qui sont déjà en place. Et moi, j'ai de la peine - je m'excuse - à voir encore un coordinateur là au milieu. Pour moi, il y a d'abord le patient qui est au milieu, et pas un coordinateur.

Vous l'avez compris, la majorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, pour lequel je m'exprime, va refuser cette motion.

Fahrni Marc (*UDC/SVP, VE*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et mes liens d'intérêts sont les suivants : je préside le comité directeur du Réseau Santé et Social de la Veveyse et suis membre de différentes associations et commissions cantonales en rapport avec la santé.

Cette motion demande d'élaborer les bases légales nécessaires pour instaurer, en collaboration avec les réseaux de santé existants, des réseaux de soins coordonnés dans notre canton. Elle repose sur des éléments de partenariats, de mise en réseau, de collaboration, de transfert de connaissances ainsi que de soutien à l'autogestion. A priori, cette motion peut s'avérer tout à fait constructive, nous permettant de renforcer la cohésion sanitaire cantonale. Mais qu'en est-il en réalité à l'heure actuelle ?

Au niveau national, les soins coordonnés font partie du 2^{ème} paquet de mesures du programme pour la maîtrise des coûts de la santé. Le développement de la santé numérique figure également parmi les axes de cette stratégie. Ces deux thèmes sont d'une importance majeure, et dans la réponse du Conseil d'Etat, on peut se rendre compte que la Conférence des directeurs cantonaux en fait son cheval de bataille.

Si on fait le grand écart pour se retrouver au niveau régional, on constate qu'une majorité des associations communales ont regroupé les établissements médico-sociaux et les soins à domicile sous le même toit afin d'améliorer leur efficacité et de développer les synergies possibles et réalisables. Il est dès lors plus aisé de travailler de manière cohérente. Une nouvelle plateforme a depuis vu le jour, je pense bien évidemment à l'AFISA.

En faisant un pas de plus, plusieurs districts se sont réunis au sein d'un même groupe de travail. Pour les districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse, il s'agit de la plateforme Santé Sud. La collaboration et la coordination entre un Centre de santé fort situé à Riaz et les sites de Billens et Châtel-st-Denis étaient les éléments forts des différentes séances convoquées par la direction opérationnelle de l'HFR.

Au niveau cantonal, hormis l'AFISA déjà citée, nous disposons d'un outil essentiel, regroupant un nombre infini de données précises, ainsi que de projections indispensables à l'élaboration d'un plan d'actions : il s'agit de la planification sanitaire cantonale.

Un autre outil actuellement se développe : la commission cantonale de coordination, qui vient de former un groupe de travail réunissant plusieurs milieux de la santé et qui a pour but de répondre aux besoins futurs de la prise en charge des soins de longue durée.

Dans cette énumération, je pourrais encore citer l'invitation faite par la DSAS à tous les districts représentés par les acteurs politiques et opérationnels de la santé. Un rendez-vous constructif où l'état des lieux a pu être fait et où les directions envisagées ont pu être présentées.

Si je prends le soin d'énumérer toutes ces plateformes, et ceci à tous les niveaux, c'est bien dans le but de démontrer que nous possédons suffisamment de structures censées pallier aux besoins de la santé et qu'il n'est pas forcément utile d'en rajouter une couche, au risque de se perdre dans une administration trop volumineuse. Je pense que se servir des outils existants, pour un certain nombre d'entre eux, les retravailler afin de les améliorer, serait à mon sens beaucoup plus productif. Je ne vais pas tous les reprendre, afin d'énumérer leurs qualités ou leurs défauts, mais permettez-moi d'en citer deux : l'AFISA et les Centres de santé :

- > L'AFISA regroupe les anciennes faitières des homes et des soins à domicile. Elle est donc encore toute jeune et est composée de deux commissions, l'une politique et l'autre opérationnelle, regroupant principalement les directeurs de réseaux. Un énorme travail a déjà été fait et ceci surtout au niveau de la coordination des soins, ce que réclame la motion débattue en plénum ce soir. Cependant, la marge de progression est encore grande et la complémentarité entre les deux commissions doit encore mieux exister.
- > Je souhaite également évoquer la politique des Centres de santé, largement débattue ces derniers temps. Ceux-ci doivent reprendre de manière encore plus intensive les démarches qui mèneront à une parfaite complémentarité.

Après avoir pris l'avis du groupe de l'Union démocratique du centre, nous pensons que nous disposons de suffisamment d'organes de travail devant répondre aux domaines des soins, et proposons de suivre l'avis du Conseil d'Etat en rejetant cette motion. Mais par contre, nous insistons sur le fait que les efforts déjà fournis doivent continuer et que les expériences acquises au sein de ces différentes institutions doivent servir à pallier aux souhaits de cette motion.

Menoud-Baldi Luana (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Mon lien d'intérêt : je suis présidente de l'Association Alzheimer Fribourg Freiburg.

Le groupe Le Centre a pris acte avec grand intérêt de la réponse du Conseil d'Etat, dans laquelle on relève que les efforts de coordination des partenaires de soins existent déjà, mais, et surtout, qu'ils doivent être poursuivis et renforcés.

Sur le terrain, en effet, nous faisons déjà face, par exemple, au glissement des responsabilités du vieillissement (en dehors des soins) vers les communes et les associations qui œuvrent dans les activités d'aide et d'accompagnement à domicile. Le canton doit être un véritable acteur pour coordonner et régler les besoins et les zones de tension dans la coordination médico-sociale, les logements pour les seniors ou encore les aides et le maintien à domicile.

Au niveau des soins, il est vrai qu'au niveau cantonal, la coordination et l'intégration des soins est déjà inscrite dans différentes bases légales. Par ailleurs, la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) indique que l'Etat veille à la coordination entre les fournisseurs et les fournisseuses de prestations médico-sociales et les réseaux hospitaliers.

La motion a été déposée en octobre 2023, et le contre-projet concernant l'initiative constitutionnelle "Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité", qui vient d'être voté, s'inscrit dans cette amélioration et cette promotion des soins coordonnés.

Deux mesures sont proposées spécifiquement autour de la coordination des soins :

- > Le renforcement de la prise en charge des urgences non vitales, qui se base sur un système intégré composé de Permanences et de Maisons de garde localisées principalement au sein des Centres de santé.
- > La mise en place d'un secteur dédié à la coordination de l'organisation des urgences sanitaires au sein de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS).

Le groupe Le Centre peut se rallier au fait d'attendre la mise en œuvre du contre-projet et de ses mesures, et il va attentivement suivre sa mise en fonction. Il tient en effet à réitérer que nous avons absolument besoin de la mise en place de vraies solutions de coordination entre les hôpitaux et les autres prestataires médico-sociaux. La mise en place d'une vraie coordination entre les institutions et les organisations concernées, avec à la clé la recherche de synergies, à l'image du projet "Attitude Réseau", est à soutenir.

Toutefois, l'option d'introduire un nouveau niveau intermédiaire entre les réseaux de santé et les Centres de santé de l'hôpital fribourgeois (HFR) ne trouve pas de soutien à l'interne de notre groupe.

Avec ces considérations, le groupe Le Centre va rejeter la motion.

Zurich Simon (*PS/SP, FV*). En l'absence de mon comotionnaire, je me permets d'apporter quelques précisions sur ce que j'ai entendu durant le débat.

Tout d'abord, j'aimerais saluer l'excellente idée de la députée Galley de mettre en place un réseau prioritairement autour des malades chroniques.

Je pense qu'aujourd'hui, on voit les principaux problèmes dans notre système de santé, et c'est là que je me trouve complètement en porte-à-faux avec les propos du député Schumacher. L'exemple que je vous ai donné, il est réel. Vous pouvez volontiers venir chez moi tout à l'heure, j'en ai des dizaines comme ça. Et ce qui m'a profondément choqué dans ces propos-là, c'est de dire que celui qui cause les coûts, c'est le patient. Aujourd'hui, on sait que les patients en Suisse vont 3 fois moins chez le médecin que dans la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Et pourtant, les coûts de la santé sont 3 fois plus élevés pour les patients. *Quid ?* Sérieusement, les patients qui causent les coûts, c'est juste faux.

Le député Fahrni a fait un excellent inventaire de tout ce qui existe aujourd'hui dans le canton. Vous avez aussi relevé le fait que les soins coordonnés faisaient partie de ce deuxième paquet de mesures, mais ils ont été écartés entre-temps.

Donc, aujourd'hui, on a vraiment l'occasion de rattraper les erreurs du Conseil national et d'inscrire cela ici, avec un réseau qui correspond aux besoins du canton de Fribourg.

J'entends bien aussi la volonté d'attendre la mise en œuvre du contre-projet à l'initiative sur les urgences, mais je rappelle également que le contre-projet concerne exclusivement le secteur hospitalier. Il ne concerne absolument pas les médecins installés en cabinet. On n'a pas de mesures dans le contre-projet qui portent sur les médecins installés en cabinet.

Je vous encourage donc, chères et chers collègues, à renforcer cette coordination. On a fait une première étape avec ce contre-projet, qui était très bon. Mais, on a besoin aujourd'hui d'aller plus loin et d'aller chercher ces 9 millions de francs de potentiel d'économies, qui ont été chiffrés par le Conseil fédéral. Je vous remercie pour votre soutien.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. En premier lieu, je tiens à remercier toutes les personnes qui sont intervenues sur ce thème de coordination des soins sanitaires dans notre canton de Fribourg.

En préambule, j'aimerais dire deux ou trois choses qui ne sont, de mon point de vue, pas justes concernant les Chambres fédérales. Les Chambres fédérales, actuellement, discutent encore de la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) qui vise à fixer des exigences relatives à la reconnaissance des réseaux de soins coordonnés comme fournisseurs de prestations. Les discussions ont lieu encore maintenant. Le paquet n'a pas été entériné. Et ça, c'est une donnée extrêmement importante dans le débat d'aujourd'hui. Le débat des Chambres fédérales est une base nécessaire pour, justement, le financement de ces réseaux. De notre côté, on ne va donc pas légiférer plus encore, parce qu'on a relativement tout ce qu'il faut dans notre canton actuellement. On ne va pas légiférer encore plus sans avoir le résultat des Chambres fédérales. J'aimerais vraiment souligner cet aspect-là, qui est extrêmement important dans nos débats d'aujourd'hui.

Je partage évidemment l'avis des députés sur le rôle des soins coordonnés dans la réduction des coûts de la santé. Pour moi, c'est un élément qui est extrêmement important. Quand on parle de 9 millions de francs, j'espère, Mesdames et Messieurs, qu'on arrivera avec une coordination qui va venir encore maintenant, qui va encore s'intensifier. On n'en est que dans les prémisses, et je le reconnais, on a encore du travail à faire. Je serai le premier, avec toutes mes équipes, à porter les choses à l'avenir.

Mais au niveau des bases légales, on a actuellement tout ce qu'il faut dans le canton. M. le Député Fahrni les a énumérées, je ne vais donc pas les répéter maintenant, car cela n'apporterait absolument rien au débat si ce n'est une redondance. Je pense qu'on a toutes les bases légales nécessaires et indispensables dans notre canton pour pouvoir, justement, amener ces coordinations de soins à Fribourg.

Ce qui manquait dans la motion qui nous est présentée aujourd'hui, c'est qu'on n'avait rien qui expliquait ce qui est entendu par "niveau intermédiaire". Qu'est-ce que c'est, le niveau intermédiaire, pour les motionnaires ? Cela n'a pas été expliqué dans la motion présentée aujourd'hui. Pour nous, cela manquait vraiment pour pouvoir fournir l'explication que je dois vous donner maintenant. En outre, on n'a pas d'informations non plus sur le plan organisationnel, ni en ce qui concerne ces attributions. Ce sont donc des éléments qui manquaient dans la motion, éléments sur lesquels on aurait pu, si la demande avait été faite, bien entendu, élaborer encore plus les explications. Mais, de ce point de vue là encore, et là je reviens toujours au niveau cantonal, la coordination et l'intégration se font déjà et vont même s'intensifier.

On a un élément qui va encore embellir le paysage de notre canton, c'est l'introduction du dossier électronique du patient. Et là, je me recommande déjà auprès de vous, chères et chers députés. Quand on parle de redondances, quand on parle des soins ou des examens qui sont faits à double, l'implémentation du dossier électronique du patient permettra justement d'arrêter ces redondances-là et d'éviter des doubles IRM, par exemple, si je prends des cas concrets, ou des examens qui ne sont pas, justement, coordonnés. Et c'est précisément ce qui est demandé aujourd'hui. Le dossier électronique du patient sera donc vraiment un outil de base de notre système sanitaire fribourgeois, et suisse également, bien entendu.

M. le Député Zurich, vous l'avez très bien souligné aussi, le contre-projet parlait de la partie préhospitalière, et il est vrai que l'on n'a pas mis de mesures sur les médecins. Mais ce sont des choses qui vont encore se développer à l'avenir. Et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je vous garantis que tout ce travail-là se fera à l'avenir dans notre canton pour, justement, faire prévaloir cette coordination au niveau des soins de notre canton, soit envers les hôpitaux, les cliniques, les médecins, les médecins privés et autres.

Sur ces quelques considérations, Mesdames et Messieurs, je vous demande de rejeter la motion qui vous est présentée aujourd'hui.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 60 voix contre 35. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la motion:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Ingold François (FV,VEA/GB), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétréy Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP).

Total: 35.

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 60.*

S'est abstenue:

Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Motion 2023-GC-246**Interdire les mesures de conversion dans le canton de Fribourg**

Auteur-s:	Berset Christel (PS/SP, FV) Repond Brice (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	13.10.2023 (BGC octobre 2023, p. 4075)
Développement:	13.10.2023 (BGC octobre 2023, p. 4075)
Réponse du Conseil d'Etat:	12.03.2024 (BGC juin 2024, p. 2796)
Remarque:	Auteure remplaçante : Lepori Sandra

Prise en considération

Berset Christel (PS/SP, FV). Nous avons déposé cette motion demandant l'interdiction des thérapies de conversion à deux, avec Brice Repond - merci d'ailleurs à Sandra Lepori d'avoir pris le relais -, mais nous étions en fait un groupe de représentant-e-s de tous les groupes politiques à en discuter pendant bien des mois. Finalement, cette motion a été cosignée par 35 député-e-s de tous bords politiques. Ceci montre qu'une grande partie d'entre nous pense qu'il faut protéger les personnes concernées par de telles pratiques, soi-disant thérapeutiques, mais en fait très dangereuses pour la santé mentale.

Nous avons tergiversé pendant bien des mois, ne sachant pas s'il valait mieux attendre les décisions fédérales en la matière ou si, au contraire, il fallait agir dès aujourd'hui, à notre niveau, pour protéger aussi vite que possible les enfants et les jeunes qui grandissent dans notre canton. En effet, ce sont surtout des enfants et des jeunes qui sont concernés par ces thérapies. Nous avons finalement opté pour la deuxième variante et nous nous réjouissons que le Conseil d'Etat ait effectué la même analyse que nous.

Il y aurait 14'000 personnes en Suisse qui feraient ou auraient fait l'objet d'une thérapie de conversion. Nous ne savons pas exactement le nombre de personnes concernées dans notre canton, mais chaque personne est de toute façon une personne de trop. Il faut condamner ces pratiques qui visent soi-disant à "soigner" des individus de leur homosexualité ou de leur bisexualité en les menant sur le chemin de l'hétérosexualité. Ces pratiques ont des effets ravageurs sur les personnes concernées. Les experts de l'ONU les considèrent même comme des actes de torture.

Interdire les thérapies de conversion, c'est donner un signal fort, tout d'abord aux parents. On ne peut pas convertir son enfant lorsque l'on constate qu'il a une identité de genre ou une orientation sexuelle différente de celle que nous aurions souhaité. On ne peut que l'accompagner, avec bienveillance et respect, sur son chemin de vie, un chemin qui sera peut-être plus difficile que celui d'un autre enfant. Les études montrent en effet que les difficultés psychologiques, tout comme le suicide, touchent bien plus les jeunes non binaires, en questionnement sur leur identité de genre ou homosexuels.

Interdire ces thérapies, c'est aussi donner un signal très clair aux églises, aux milieux religieux et aux soi-disant thérapeutes qui essaient de changer l'identité de genre ou l'orientation sexuelle d'une personne. Désormais, si vous acceptez cette motion ce soir, ces thérapies seront punissables car elles ne respectent pas le droit fondamental des personnes.

Finalement, interdire les thérapies de conversion, c'est indiquer aux enfants et aux jeunes eux-mêmes qu'ils peuvent se défendre et même refuser de telles thérapies si on les leur propose ou si on les leur impose. C'est l'occasion de leur faire connaître les associations spécialisées auprès desquelles ils peuvent chercher, et trouver, un conseil et un soutien professionnel.

Ainsi, protéger nos enfants et nos jeunes en leur indiquant quels sont leurs droits fondamentaux, informer les parents concernés sur la bonne manière d'accompagner leurs enfants quand des difficultés de genre ou d'orientation sexuelle se présentent, et finalement donner un signal clair aux églises et soi-disant thérapeutes, ce sont là trois excellentes raisons pour interdire les thérapies de conversion dans notre canton.

Nous ne sommes pas seuls à avoir lancé des réflexions dans ce sens. Neuchâtel a déjà légiféré sur la question en interdisant formellement ces thérapies, et tous les autres cantons romands sont eux aussi en route.

Sur ces quelques mots, je remercie le Conseil d'Etat de son soutien et je vous enjoins à accepter cette motion pour que les jeunes concernés puissent s'épanouir et se développer harmonieusement et que les adultes qui les entourent respectent leur chemin vers l'auto-détermination.

Bapst Bernard (*UDC/SVP, GR*). J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

Nous avons pris connaissance de cette motion et l'avons étudiée avec intérêt. Nous avons également entendu le message du Conseil d'Etat qui rappelle qu'un rapport sur postulat sur ce sujet est en cours d'élaboration sur le plan fédéral et qu'en décembre 2022, le Conseil national a accepté une motion visant l'interdiction de ce type de thérapies. Le Conseil d'Etat nous avertit que le processus fédéral pourrait être encore long avant que la décision finale ne soit prise.

Après s'être renseignée sur les pratiques de conversion et avoir pris connaissance de diverses publications éditées sur ces mesures, notre fraction est partagée sur ce sujet. Une partie du groupe se rend compte de la dangerosité de ces pratiques qui ne peuvent qu'augmenter le mal-être des personnes qui les subissent. Celles-ci peuvent se sentir rejetées par la société, voire être poussées vers le suicide. Cette partie du groupe est d'avis que malgré le travail en cours au niveau fédéral, nous devons agir au niveau de notre canton afin d'interdire au plus vite ces pratiques archaïques et dangereuses exercées par des individus douteux que nous pourrions qualifier de charlatans. Ces énergumènes qui agissent ainsi doivent à nos yeux être stoppés au plus vite.

Notre groupe reste partagé sur ce sujet : une partie du groupe acceptera cette motion, l'autre partie la refusera ou s'abstiendra.

Wüthrich Peter (*PLR/PVL/FDP/GLP, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. Je parle au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Nous avons examiné cette motion, qui vise à interdire les mesures de conversion dans le canton de Fribourg. Ces pratiques de conversion créent évidemment beaucoup de souffrances auprès des personnes concernées, cela a été dit, souvent des mineurs, et peuvent aussi laisser des lésions durables, notamment psychiques. Il faut donc les interdire et créer une base légale afin de sanctionner les personnes qui pratiquent ce genre de "thérapies".

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux acceptera cette motion à l'unanimité moins une abstention, et vous propose d'en faire de même.

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Fragen der Geschlechtsidentität und des Geschlechts gehören zu den sensibelsten Fragen, die sich jede Person stellt – in Bezug auf sich selbst, im Verhältnis zu den Mitmenschen, hinsichtlich der Haltung unserer Gesellschaft gegenüber jeder und jedem Einzelnen, aber auch gegenüber Gruppen von Personen. An

vorderster Stelle steht dabei das Recht jedes Individuums, sich wohl, sicher und anerkannt zu fühlen. Spezielles Gewicht haben diese Fragen bei Minderjährigen, die es zu schützen und in ihrer Autonomie zu unterstützen gilt.

Chères et chers collègues, vous conviendrez avec moi que deux aspects priment dans les questions d'identité de genre, à savoir l'autonomie de chacune et de chacun et le droit de se sentir à l'aise, en sécurité et reconnu-e. Cela vaut tout particulièrement pour les personnes mineures, qu'il s'agit de protéger et d'aider à vivre une vie qui soit en accord avec leur ressenti et leurs aspirations d'adultes en devenir.

Sur la base de ces considérations fondamentales, le groupe Le Centre, au nom duquel je m'exprime, suit l'avis du Conseil d'Etat et soutiendra la motion en question.

Permettez-moi d'émettre quelques remarques d'ordre systématique et politique, et notamment une mise en garde contre des dérapages qui risquent de se produire. Ce risque est réel dans le cadre de débats sur des questions aussi complexes touchant à des convictions hautement sensibles. Dans les discussions en amont de ce débat, des malentendus et des quiproquos se sont fait jour. La confusion la plus présente est celle entre les mesures de conversion d'une part, et le soutien psychologique qui accompagne un changement médical du sexe de l'autre.

Meine Damen und Herren, wir reden heute über die Konversionsmassnahmen. Mit solchen Prozeduren werden Menschen dazu gebracht, ihre Geschlechtsidentität abzulegen oder umzuwandeln. Das kann zum Beispiel jemand sein, der homosexuell ist und sich so fühlt, den man aber überzeugen will, dass das nicht so ist. Solche Massnahmen sind von grosser psychologischer Druck- und Gewaltanwendung geprägt. Dies gilt es zum Schutz der persönlichen Integrität zu verbieten. Wie bereits oben hervorgehoben, geht es vor allem auch darum, dass Minderjährige geschützt werden.

Wie ich es bereits auf Französisch gesagt habe, stimmt die Fraktion die Mitte der Überweisung der Motion gemäss Empfehlung des Staatsrats zu.

Raetzo Tina (VEA/GB, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

Pourquoi ces pratiques existent-elles ? On l'a dit, l'objectif est de changer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne. Mais concrètement, qu'y faisons-nous ? On a parlé de pratiques archaïques, dangereuses, qui créent de la souffrance. Mais concrètement, qu'est-ce qu'il s'y passe ? Victor Madrigal-Borloz, expert indépendant de l'ONU, a écrit un rapport détaillé sur le sujet et a recueilli de nombreux témoignages de personnes qui ont subi ces pratiques. On y parle d'humiliation, de culpabilisation, d'injection d'hormones forcée, de pornographie forcée, de viol correctif, d'isolement, voire d'exorcisme. Ce sont les pratiques dont on parle. Elles doivent être interdites aujourd'hui et surtout sanctionnées pénalement pour plusieurs raisons :

- > Aucune base scientifique ou médicale ne soutient l'efficacité de ces mesures. Au contraire, l'Organisation mondiale de la santé les a déclarées dangereuses : on parle de traumatisme, voire d'idées suicidaires.
- > D'un point de vue légal, ces pratiques vont à l'encontre de la Convention européenne des droits de l'homme, de la Constitution suisse et de la Constitution fribourgeoise. En effet, l'art. 9 al. 1 Cst. dispose que "Tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Personne ne doit subir de discrimination". Ces pratiques alimentent la discrimination et l'exclusion sociale et renforcent les stéréotypes négatifs sur les personnes LGBTQIA+.
- > Finalement, de nombreux autres cantons ont déjà voté cette interdiction et le processus pourrait être encore long au niveau fédéral, comme nous avons pu le lire dans le message. Allons donc de l'avant au niveau fribourgeois.

Pour toutes ces raisons, nous allons soutenir cette motion à l'unanimité.

Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR). Je parle en mon nom et je n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet, si ce n'est que, paraît-il, j'ai récemment fait couler beaucoup d'encre sur un sujet similaire à celui-ci. L'avantage de prendre la parole ce soir, c'est que beaucoup d'entre vous m'écouteront attentivement pour détecter la moindre maladresse de ma part. Et si ce n'est pas vous, chers collègues, des journalistes s'en chargeront, j'en suis convaincu.

Toute question concernant l'accompagnement des personnes en réflexion sur leur genre ou leur orientation sexuelle devient un exercice périlleux. Toute interrogation sur ce sujet est immédiatement perçue comme suspecte, homophobe ou transphobe. C'est néanmoins un sujet qui doit être abordé, principalement pour les mineurs.

Ce qui me dérange dans cette motion, c'est qu'elle interdit à certaines personnes de faire réfléchir d'autres personnes sur des choix ayant des conséquences parfois irréversibles sur leur vie. Avez-vous vu l'émission Temps Présent du 2 mars 2023 intitulée "Détransition, ils ont changé de sexe et ils regrettent" ? Critiquée par le lobby LGBTQIA+, cette émission soulève des questions sur les thérapies de conversion malsaines, issues des mouvements homosexuels et transsexuels et qui sont constamment diffusées par les réseaux sociaux et les influenceurs de toutes genres. Ceci pousse nos enfants à se questionner de manière inappropriée pour leur âge et les amène à douter de leur identité de genre. Ces jeunes perturbés commencent à se poser des questions telles que "Suis-je une fille ou un garçon ?", "A quel pourcentage suis-je une fille ou un garçon ?"

Société, *quo vadis* ? Et avec quelle finalité ? A 12 ans, un ado peut démarrer des bloqueurs de puberté empêchant l'apparition de caractères sexuels secondaires. A 14 ans, il a la possibilité de recevoir un traitement hormonal induisant des changements physiques irréversibles dans le genre désiré ainsi que l'ablation de la poitrine pour les jeunes filles, avec l'accord des parents certes, mais pour combien de temps encore ? A 18 ans, bingo, un changement de sexe est né !

La semaine passée, un enseignant m'a appris qu'il avait eu la possibilité de participer à un cours d'éducation sexuelle pour une classe de 1H et 2H dans le district de la Glâne. La professeure spécialisée a regardé les enfants droit dans les yeux en leur demandant s'ils s'étaient déjà vus autrement qu'en garçons ou filles. Chers collègues, comment peut-on demander une interdiction des thérapies de conversion alors que certaines écoles déboussolent l'esprit des jeunes enfants ? Une fois le doute semé, les enfants sont pris dans les filets infernaux d'internet et des réseaux sociaux où commence alors une descente aux enfers et une remise en question de leur identité propre. Pour certains, ce n'est que plus tard, souvent trop tard, qu'ils se rendent compte de leur erreur parfois irréversible.

Aujourd'hui, on s'appuie sur le ressenti de l'enfant, sur son droit à l'auto-détermination. Et si l'enfant se trompait sur la cause de ce qu'il ressent, et si celui-ci était influencé par des méthodes sciemment rôdées le convertissant à de faux raisonnements ? De plus en plus de scientifiques, de parents et même de jeunes dénoncent l'usage précipité de traitements médicaux sur des corps en développement et des esprits en construction.

Soyons honnêtes. Avant 18 ans, un jeune possède-t-il toute la compréhension et la connaissance de sa sexualité ? Un enfant ou un ado a-t-il le recul nécessaire pour comprendre ce qu'implique une transition de genre sur sa vie future ? Une fois que le processus est enclenché, il est bien souvent trop tard pour faire marche arrière. Il est donc important que des associations d'aide ou toute autre entité soient à l'écoute de ces jeunes.

Les "détransitionneurs", soit ceux qui ont effectué une transition et qui par la suite le regrettent, existent bel et bien même si cela ne plaît pas à la communauté LGBTQIA+. La souffrance de cette minorité est bien réelle. Une écoute et une aide appropriées méritent d'être proposées. C'est pourquoi je refuse cette interdiction qui supprimerait toute solution pour ces personnes en détresse.

Papaux David (*UDC/SVP, FV*). Je parle en mon nom et n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec cet objet.

Je rappelle que cette motion touche aussi les personnes majeures. Je suis navré mais je suis pour la liberté individuelle. Si une personne majeure désire suivre une thérapie, elle devrait pouvoir le faire même si cette thérapie est parfois controversée. Si je me trouvais trop hétérogenre et que je voulais entamer une thérapie de conversion, je ne vois pas pourquoi cela devrait m'être interdit.

Je vous rappelle qu'il existe aussi des détransitions, à savoir des personnes qui ont changé de sexe et qui le regrettent. Je vous renvoie au Temps Présent à ce sujet. Partant, il est particulièrement important que tout majeur puisse avoir le droit de choisir librement ses traitements psychologiques, y compris les thérapies de conversion, même si celles-ci sont parfois controversées.

Ce n'est pas la thérapie qui rend la personne mal dans son corps. C'est le fait qu'elle est mal dans son corps qui la fait se tourner vers une thérapie de conversion. Du moment qu'une personne donne son consentement éclairé et qu'elle désire suivre un traitement, ce n'est pas à l'Etat de limiter sa capacité décisionnelle et de décider de ce qui est bien et efficace pour elle et de ce qui ne l'est pas. Si on met le pied dans cet engrenage, où nous arrêterons-nous ? Quelles autres pratiques allons-nous encore interdire ? Je vous fais remarquer qu'une thérapie de conversion laissera toujours moins de séquelles qu'une transition de genre que l'on regrette. Surtout qu'une thérapie peut s'arrêter à tout moment, y compris en cours de traitement.

Je vous invite donc à laisser le libre choix, le libre arbitre aux citoyens et donc à refuser cette motion.

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je suis interpellé face aux propos de mes deux derniers préopinants. Je sens une crainte par rapport au questionnement de certaines personnes. Je la comprends car nous sommes dans un mode où l'on va jusqu'à l'acceptation, où l'on aimerait, du moins pour la majorité de ce Grand Conseil, aller jusqu'à l'acceptation maximale de chacun des individus. C'est donc la finalité humaniste la plus poussée. On peut se permettre ce questionnement parce que nos autres besoins de base sont relativement bien satisfaits. Cela dit, je comprends ce type de questionnement parce que c'est aller très loin dans le processus.

Cependant, il faut le comprendre de manière inverse à ce que vous dites. Les thérapies ici visent à dire la chose suivante : "Toi, tu es un homme mais tu penses que tu es une dame. Nous pensons que tu dois rester un homme". Une minorité veut imposer sa vision de la personne à quelqu'un qui n'est pas comme cela. Pour ma part, jusqu'à 28 ans, j'ai vécu non pas des thérapies, mais des questionnements sur ma personne. Je ne savais pas qui j'étais, je ne savais même pas ce que cela voulait dire, je n'avais pas accès à l'information. A 28 ans, je l'ai eu et c'est à ce moment-là que je me suis dit : "Fichtre, il existe des gens qui sont comme moi. Je vais donc aller voir ce que c'est." Et j'ai pu commencer à vivre. Tout allait bien avant, mais dès ce moment-là, j'ai pu commencer à vivre ma vie personnelle. Et quand on vit sa vie personnelle, on devient

capable de commencer à s'aimer et donc capable de commencer à aimer d'autres personnes. Avant, c'est compliqué car on ne sait pas qui on aimerait aimer. Il faut le voir ainsi. N'ayez pas de crainte.

Les thérapies de transition sont forcées. Il faut donner la possibilité aux gens qui ont ce raisonnement de se questionner de la manière dont ils en ont besoin, pas de la manière qu'on veut leur imposer. Si l'on impose quelqu'un à une personne, cela mène à un chaos intérieur. Il faut donc absolument interdire ces thérapies. Mettons en place l'inverse : des mesures qui puissent accompagner à la juste réflexion, pas à la réflexion que l'on désire. [*applaudissements*]

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie les intervenants pour leur sincérité et leurs propos qui me touchent beaucoup. Cette question doit être traitée au niveau cantonal. Je partage votre avis, M. Dietrich, lorsque vous dites ne pas vouloir imposer quoi que ce soit à des personnes. C'est justement le contraire : on ne doit pas forcer mais plutôt imposer un questionnement. Je vous rejoins complètement dans votre analyse.

Selon moi, forcer une personne à changer, par le biais de techniques mises à disposition, est dangereux et cela me pose problème. C'est à ce niveau-là que nous devons légiférer dans notre canton de Fribourg.

Nous devons également faire très attention à l'utilisation des termes. Le terme de "thérapies" est faux. Il s'agit davantage de mesures de conversion. C'est important de le comprendre. La thérapie signifie qu'il s'agirait d'une maladie. Or, nous ne nous trouvons pas en présence d'une maladie, il est important de le mentionner.

Les souffrances psychiques endurées par les personnes qui subissent de tels actes sont énormes. Vous pouvez compter sur moi pour combattre ce qui est inacceptable dans notre société, et ces mesures de conversion en font partie.

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit. La députée Berset a très bien résumé la motion. Au sein du Conseil d'Etat, nous avons ouvertement débattu de la question et la conclusion a été aisément et rapidement trouvée. Ce dernier vous invite à accepter cette motion qui répondra à des demandes actuelles dans le canton de Fribourg. On doit prendre le train en marche. C'est le moment d'y aller.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 91 voix contre 2. Il y a 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la motion:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 91.*

Ont voté contre:

Papaux David (FV,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2023-GC-198

Loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF)

Auteur-s:	Rey Benoît (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	02.09.2023 (BGC octobre 2023, p. 4018)
Développement:	02.09.2023 (BGC octobre 2023, p. 4018)
Réponse du Conseil d'Etat:	12.03.2024 (BGC juin 2024, p. 2768)

Prise en considération

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Tous les votes et toutes les prises de position de ce Grand Conseil ne vont pas toujours dans le même sens. Les bonnes idées d'un côté ne sont pas toujours reprises de l'autre. Nous avons vécu des moments importants ce soir, avec des adhésions complètes à de bonnes idées d'un côté et des adhésions quasi complètes à de bonnes idées de l'autre. Pourtant, j'ai malheureusement dû constater que d'un certain côté, mon excellente idée sur les indemnités forfaitaires était loin de faire l'adhésion. J'ai pris la peine de sonder quelques collègues pour me rendre compte que ma motion n'avait aucune chance d'être acceptée, ce malgré la recommandation et l'adhésion du Conseil d'Etat.

Cette motion visait à contrer une énorme injustice. Cette injustice a été mise en place depuis que la législation fédérale et les dispositions prises au niveau de la Confédération ont permis à certains proches aidants d'être rémunérés pour les soins qu'ils donnent à leurs proches. C'est très bien. Cette rémunération a suscité quelques interrogations au sein d'associations de communes, qui ont alors décidé de ne pas cumuler l'indemnité forfaitaire et une indemnisation pour les personnes. Mais quelle est la conséquence de cette décision ?

J'ai eu plusieurs témoignages de personnes qui vivent cette situation. Je vous en donne un exemple : une personne travaillant dans le milieu hospitalier à 60% a un revenu d'environ 4'000 francs. Grâce à cette possibilité, elle renonce à travailler en milieu hospitalier pour s'occuper de son proche. Pour ce faire, elle reçoit un salaire, pour les soins qu'elle lui donne, de 2'000 francs. Perte : 2'000 francs nets. Comble de malheur, on supprime l'indemnité forfaitaire qu'elle touchait avant. Désormais, elle n'y a plus droit. Perte : 2'750 francs ou, avec les nouvelles indemnités, pratiquement 3'000 francs. C'est absolument injuste.

Je voulais corriger cette injustice. Mais elle n'a pas été comprise comme telle, d'autant plus qu'une motion a été déposée par nos collègues Antoinette de Weck et Armand Jaquier. Celle-ci vise à une révision justifiée, complète, de la loi sur les indemnités forfaitaires. Ils m'ont approché. Je me suis alors dit que nous allions voter ma motion, qui sera soutenue par le Grand Conseil, et que j'accepterai sa mise en œuvre dans une révision complète de la loi par le Grand Conseil. Ils n'en ont pas voulu, absolument pas. D'après ce que j'ai compris, une voix dans un parti, une abstention dans l'autre et aucune voix dans le troisième.

Par respect pour les personnes qui reçoivent ces indemnités forfaitaires, qui se sentent injustement traitées, et pour ne pas donner l'image d'un Grand Conseil incapable de comprendre cet enjeu, je vais me battre dans le cadre de la motion de mes collègues, avec eux, pour que ma proposition de ce soir soit mise en œuvre dans la révision complète. Cependant, je regrette amèrement que vous ne l'ayez pas comprise avant.

Je retire donc ma motion.

> Cet objet est retiré par son auteur. Il est ainsi liquidé.

Motion 2022-GC-203**Réduction de primes maladie et situation précaire : une situation inacceptable**

Auteur-s:	Galley Liliane (VEA/GB, FV) Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	18.11.2022 (BGC décembre 2022, p. 4014)
Développement:	18.11.2022 (BGC décembre 2022, p. 4014)
Réponse du Conseil d'Etat:	30.04.2024 (BGC juin 2024, p. 2742)

Prise en considération

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Mon lien d'intérêt : je suis l'un des auteurs de la motion et je m'exprime à titre personnel.

Dans notre canton, il y a des personnes qui travaillent, qui ne sont pas à l'aide sociale et qui peinent à boucler leurs fins de mois, notamment en raison du décalage entre le paiement des subventions pour les primes d'assurance-maladie et leurs revenus actuels. En effet, ces subventions sont basées sur les revenus d'il y a deux ans. Pour les personnes dont les revenus varient fortement et qui sont de condition modeste, ce décalage est problématique. Elles peuvent en effet recevoir une subvention insuffisante lorsque leurs revenus sont bas et qu'elles ont justement besoin d'une aide plus conséquente. Ce décalage crée une instabilité financière pour des personnes ou des familles qui peinent déjà à joindre les deux bouts.

Après une discussion constructive avec la Direction de la santé et des affaires sociales, que je remercie, nous avons toutefois conclu que notre proposition risquait de créer une administration trop lourde, quand bien même la problématique avancée est réelle. Nous avons donc pris la décision de retirer cette motion. Cependant, nous ne renonçons pas à cet engagement. Nous reviendrons cet automne avec une motion plus ciblée. Nous voulons des solutions réalistes pour atténuer des fins de mois difficiles. Nous voulons mieux soutenir les personnes concernées sans complexifier le système. Nous voulons agir pour que cette subvention colle à la réalité économique des personnes de condition modeste, parce que c'est nécessaire, parce qu'elles en ont vraiment besoin.

Je retire donc notre motion.

> Cet objet est retiré par ses auteurs. Il est ainsi liquidé.

Rapport 2023-DSAS-108**Double facturation aux assurances-maladie : prévoir des outils de contrôle dans l'intérêt des assurés (Rapport sur postulat 2022-GC-118)**

Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	16.04.2024 (BGC juin 2024, p. 2571)

Discussion

Tschümperlin Dominic (Le Centre/Die Mitte, LA). Ich habe keine Interessen im vorliegenden Geschäft und ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte.

Le groupe Le Centre a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce rapport sur la double facturation aux assurances-maladie, suite du postulat Kolly/Zurich. Le Centre est un parti qui se bat pour des primes de maladie et des assurances justes et basses.

Und genau in diesem Zusammenhang begrüßen wir, dass der Staatsrat mehrere Ansätze vorschlägt, um dem Missbrauch, etwa bei einer Doppelfakturierung, Einhalt zu gebieten. Wir möchten daran erinnern, dass wir dann genau beobachten werden, ob es auch zur Umsetzung solcher Massnahmen kommt, was wir sehr begrüßen würden.

Unter Berücksichtigung dieser Punkte nimmt die Fraktion Die Mitte Kenntnis vom Bericht.

Dupré Lucas (*UDC/SVP, GL*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet et je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Nous avons pris connaissance du rapport. M. le Représentant du Gouvernement, nous souhaitons obtenir plus du présent rapport. Il nous manque les informations chiffrées sur les éléments de contrôle, le nombre d'EPT nécessaires engagés, l'estimation des économies effectuées, le nombre de contraventions et j'en passe. De ce fait, nous restons sur notre faim et nous regrettons le manque de remise en question des contrôles effectués. Disposons-nous d'un système efficace ? Il est clair que le mix de contrôle entre le canton et la Confédération complexifie la pratique, mais ces contrôles sont essentiels.

Nous encourageons donc le Conseil d'Etat à poursuivre le travail de contrôle et prenons acte du présent rapport.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je voudrais tout d'abord remercier les services de la DSAS, qui ont élaboré ce rapport extrêmement intéressant.

Deux domaines régissent les prestations de la santé : la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) et les assurances complémentaires, où nous avons découvert ce poisson et contre lequel des mesures ont été prises. La LCA a en effet été changée et les contrats vont être modifiés jusqu'en 2024.

Il était aussi très intéressant de voir ce qui se passe au niveau de l'assurance obligatoire des soins. M. Zurich, vous m'avez reproché précédemment de dire que ce sont les patients qui coûtent. J'aimerais corriger : oui, ils coûtent car ils sont malades. Mais il est temps de se poser la question suivante : ne facturons-nous pas trop ? J'ai remarqué dans le rapport du Conseil d'Etat que certains cantons possèdent des organes qui contrôlent les prestations au niveau de l'assurance obligatoire des soins, notamment Vaud et Genève. En revanche, cela ne se fait pas dans le canton du Tessin ni à Fribourg. Et pourtant, cela est important. Le patient qui va d'un endroit à l'autre coûte, vous l'avez signalé M. Zurich. En tant que médecin généraliste - je suis aujourd'hui à la retraite -, je détestais le "tourisme médical" : vous avez un patient qui souffre d'un problème au genou ; après avoir vu tous les spécialistes, il revient chez vous avec une proposition. Ce "tourisme médical" n'a aucune utilité. Certains éléments doivent effectivement être contrôlés. Beaucoup de prestations sont effectuées dans ce tournus, fréquent dans toutes les catégories d'hôpitaux. Je pense qu'il serait adéquat d'instaurer une commission ou une police qui s'occuperait de savoir si les prestations fournies sont économiques ou non.

Dans l'assurance obligatoire des soins, le patient contrôle sa facture. Il a fallu attendre cette année pour que finalement les hôpitaux envoient une copie de leurs factures aux assurés, qui sont les premiers responsables. Puis, il appartient aux assureurs de les contrôler. Il y a 15 ans, j'ai été membre d'une de ces commissions paritaires et je me souviens avoir puni un certain nombre de mes collègues. Dans chaque profession, des moutons noirs sont punis. Cette commission existe. J'aimerais bien voir, en commission paritaire, les gens qui facturent 30 à 40 heures par jour ! Je sais pourquoi on facture 30 à 40 heures. Car aujourd'hui, les médecins ne sont plus indépendants comme moi je l'étais ; certaines gens travaillent avec des assistants et facturent avec les mêmes numéros de contrôle.

J'estime donc que cela vaut la peine d'instaurer, au niveau cantonal, un organe de contrôle de ce genre. Il faut absolument éviter les IRM à double, les examens à double lorsqu'on rentre dans une filière et que l'on ressort un peu de l'autre côté. Cela est mon expérience que je vous raconte.

Zurich Simon (*PS/SP, FV*). Les interventions de mes préopinants ont été très bonnes. Ce débat aura eu le mérite de nous mettre d'accord, le député Schumacher et moi-même, sur un point.

Cette histoire de double facturation donne quelques indications sur ce qui est en train de se passer aujourd'hui dans le système de santé. Certains acteurs, qui profitent économiquement de ce système, le considère comme un "buffet à volonté". L'enquête de la FINMA, en 2020, a montré par exemple que jusqu'à 40 médecins ont facturé une seule intervention sur un même patient. Et on vient nous dire qu'il n'est pas nécessaire de renforcer la coordination.

Des prestations inutiles sont fournies également aux patients assurés en complémentaire, généralement plus pris en charge - ils subissent davantage d'opérations de la hanche, du genou, etc. que ceux assurés en assurance obligatoire car cela est simplement plus rentable. Ces surcoûts-là pour l'assurance-maladie obligatoire se montent à 400 millions de francs, selon une enquête de l'Office fédéral de la santé publique. Force est de constater qu'à ce jour, ces chiffres-là, ces économies que nous pourrions faire, ne font pas bouger grand monde.

L'excellent rapport de la DSAS nous montre des pistes, mais comme le député Dupré l'a dit à juste titre, on ne sait pas s'il est pertinent d'agir maintenant. En effet, la DSAS n'est pas allée voir si les mesures annoncées en grande pompe par la FINMA et les assureurs ont porté leurs fruits.

Donc oui, le député Schumacher a entièrement raison, il faudrait avoir un vrai organe de contrôle de la facturation dans le canton de Fribourg pour mettre fin aux slogans creux sur les primes maladie et avoir quelque chose qui porte ses fruits.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont exprimées sur le sujet de la double facturation aux assurances-maladie.

Le rapport soumis ce jour mentionne un certain nombre de mesures. Ces mesures sont clairement établies pour être contrôlées par la suite. Comme M. le Député Zurich l'a dit, le canton de Fribourg compte sur l'intervention de la FINMA, qui est au fait de toutes les problématiques. La mesure 5.1 évoque la sensibilisation auprès des hôpitaux de la liste hospitalière, qui traite des coûts liés à l'implémentation de cette mesure. Ce sont des éléments concrets dont nous devons, à l'avenir, être conscients et que nous devons mettre en application. La mesure 5.2 porte sur la surveillance disciplinaire. Elle parle de coûts, qui seraient associés à des ressources humaines auprès du Service de santé publique, variables selon les plaintes et dénonciations à la suite de facturations abusives d'institutions. En effet, chaque plainte ou dénonciation doit être analysée individuellement. Nous avons un nouveau cas à chaque fois.

Pour répondre à la question des députés Dupré et Zurich sur les coûts liés à la double facturation, les coûts de 400 millions de francs mentionnés par les postulants se réfèrent à la facturation de prestations inutiles. On parle ici notamment de surmédication et non de double facturation. Il est important de mettre ces éléments en exergue. En revanche, nous n'avons pas connaissance d'analyses du volume des coûts liés à la double facturation, ni au niveau suisse, ni au niveau cantonal.

La surveillance disciplinaire dépendra du nombre de plaintes ou de dénonciations en lien avec les facturations abusives. Je rejoins M. le Député Schumacher lorsqu'il salue le fait que les patients et patientes reçoivent désormais leurs factures. Celles-ci constitueront un outil de revendication en cas de plaintes.

Nous avons encore du travail pour prévenir ce type d'abus. Je m'y attellerai avec mes services et pour ce faire, je suivrai les propositions listées dans le rapport qui vous est soumis ce jour.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport d'activité 2024-GC-26

Commission des finances et de gestion du Grand Conseil (2023)

Rapporteur-e: **Brodard Claude** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Rapport/message: **01.05.2024** (BGC juin 2024, p. 2651)

Discussion

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). J'ai le grand honneur de vous présenter le second rapport d'activité de la Commission des finances et de gestion (ci-après : CFG) au sens de l'article 14 alinéa 3 de la nouvelle loi sur le Grand Conseil, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Le présent rapport porte sur nos travaux effectués durant l'année 2023.

Notre commission, nouvellement composée de 15 membres en 2023, a siégé à 23 reprises pour des séances d'une durée d'environ 2 heures 30. Les députés suppléants ont occasionnellement participé aux séances de la CFG. Je les en remercie, et je mesure quelquefois la difficulté de cette mission car de nombreux dossiers sont suivis depuis de très nombreuses années et rediscutés très rapidement. Vous l'aurez en effet constaté à la lecture du document que nos travaux ne se limitent pas à l'examen des budgets et des comptes.

Les compétences de notre commission sont indiquées au chapitre 2. Il y a aussi l'examen des décrets sous l'angle financier, mais aussi la haute surveillance des autorités et de l'administration. Nous collaborons de façon étroite avec l'Inspection des finances, qui réalise des contrôles réguliers des directions de l'Etat. A ce sujet, nous avons pris connaissance, en 2023, de 100 rapports de ladite Inspection. Celle-ci nous soutient dans notre tâche et son support est très apprécié.

Sous l'angle financier (cf. rubrique 3 du rapport), la CFG a tenu six séances pour l'examen des comptes 2022 du canton et de certains établissements autonomes et des rapports d'activité des différentes directions. Avant l'examen en plénum, deux membres de la CFG visitent chaque direction et font un rapport détaillé des éléments comptables et de gestion importants. La même pratique existe pour l'examen des budgets. Celui de 2024 a été analysé par notre commission du 2 octobre au 8 novembre 2023 lors de huit séances. Les lois et décrets nous ayant été soumis sont énumérés au point 3.3.

Vous aurez constaté que nous tenons aussi à l'interne un tableau de bord qui nous permet de suivre, sur le long terme, certains dossiers que nous estimons importants ou aux enjeux matériels. Citons en particulier l'HFR et le fonctionnement du Service des bâtiments.

Comme son nom l'indique, nous commission œuvre aussi pour la haute surveillance de la gestion. Le point 4 résume ce travail. Cette mission tend à prendre de plus en plus de place. On peut relever, entre autres, la visite du SITel et, cette année, nous avons récemment eu un échange avec une délégation du Service de l'enfance et de la jeunesse.

Le point 5 présente l'objet, les membres et le nombre de séances des sous-commissions existantes en 2023. La révision de la loi sur le Grand Conseil a concrétisé l'institution de sous-commissions parlementaires. Chez nous, quatre sous-commissions sont au travail en interne sur des thèmes importants tels que l'HFR, le Service des bâtiments, les activités cantonales de la loi sur le renseignement et le SITel. Cette dernière sous-commission a été constituée en septembre 2023.

Nous portons de nombreuses réflexions sur nos possibilités, ou plutôt nos impossibilités d'amender les budgets. Certes, les compétences en matière budgétaire incombent bien entendu à notre Exécutif, mais le processus actuel de traitement des budgets crée certaines frustrations au sein de notre commission. Nous allons d'ailleurs nous réunir le jeudi 4 juillet lors d'une journée au vert pour examiner le cadre légal de la loi sur les finances de l'Etat. Nous comparerons notamment la pratique de certains autres cantons suisses avec la nôtre.

Mais ne nous trompons pas de cible : j'ai toujours veillé, en ma qualité de président, à maintenir de saines relations de travail avec le Conseil d'Etat. Cela me semble très important institutionnellement de collaborer en bonne intelligence. Dans ce sens, j'invite tous les membres de la CFG, quelle que soit leur sensibilité politique et leur vision sociétale, qui peuvent être différentes voire opposées, de travailler avec pragmatisme et respect. Avec les difficultés annoncées d'élaborer les budgets, il sera très important que notre commission travaille avec intelligence, sérénité et de façon rationnelle. Le Conseil d'Etat a aussi son rôle à jouer en trouvant des équilibres et en étant très transparent.

Je terminerai en remerciant mes collègues de commission pour leur travail et leur participation active aux nombreuses séances. Je les remercie pour les échanges cordiaux et le bon esprit de travail. Cet investissement est, mine de rien, très important.

Enfin, un immense merci à notre secrétaire de commission Reto Schmid, qui s'implique pleinement dans le travail de notre commission, et pour l'excellente qualité de ses prestations.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Prise de congé de Mme la Députée Paola Ghielmini Krayenbühl

Président du Grand Conseil. Bevor ich die Sitzung schliesse, erlauben Sie mir, kurz ein paar Worte an jemanden zu richten, der im September nicht mehr mit uns debattieren wird.

Avant de clore cette séance, je tiens à saluer M^{me} la Députée Paola Ghielmini Krayenbühl, qui met un terme à son mandat ce soir.

M^{me} Ghielmini Krayenbühl a été élue au Grand Conseil en 2016 dans le cercle électoral de Sarine-campagne. Elle a aussitôt rejoint la Commission des pétitions ainsi que la Commission des naturalisations en tant que suppléante, une fonction qu'elle occupe aujourd'hui encore. Après sa réélection en 2021, elle a quitté la Commission des pétitions pour rejoindre celle des grâces avant d'être portée, en 2023, à la nouvellement créée Commission des grâces, pétitions et motions populaires.

Il serait illusoire de vouloir résumer ici les près de huit années parlementaires de M^{me} Ghielmini Krayenbühl. Je relèverai simplement son intérêt marqué pour les questions de mobilité, d'aménagement ou encore bien sûr de développement durable. Je crois pouvoir dire que la qualité de vie de la population a toujours guidé son engagement politique, que ce soit ici ou au sein de sa commune de Corpataux-Magnedens.

M^{me} la Députée, Chère Paola, au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je te remercie pour le travail accompli et t'adresse mes meilleurs vœux pour l'avenir. [*applaudissements*]

Divers 2013-GC-41 Clôture de la session

Président du Grand Conseil. Wir sind am Schluss der heutigen Sitzung angelangt. Wir sehen uns am 3. September zur September-Session. Ich wünsche Ihnen allen einen wunderbaren Sommer. Die Sitzung ist geschlossen (Applaus).

—
> La séance est levée à 20 h 15.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*